

MÉDIATHÈQUE DE DUMBÉA

GO MANGA ! 2026

14^e édition

JEU MANGA TOP 8-12 ans

Règlement et inscription

Article 1 : Conditions de participation au Manga TOP

Ce jeu s'adresse à tous les lecteurs adhérents ou non de la médiathèque de Dumbéa âgés de 8 à 12 ans.

Il n'est pas obligatoire d'être inscrit à la médiathèque pour participer au jeu, néanmoins une carte d'adhérent valide sera obligatoire pour les participants souhaitant emprunter un exemplaire de la sélection Manga Top.

Trois exemplaires de chaque titre seront disponibles : deux au prêt et un exclu du prêt (consultation sur place pour les participants non adhérents). L'emprunt d'un seul exemplaire et titre par carte sera possible pour une durée maximale de 4 semaines, sans renouvellement.

Les participants devront lire la sélection de 3 titres de mangas et répondre à un questionnaire se rapportant à cette sélection.

Article 2 : Désignation du gagnant

Sera déclaré gagnant, le lecteur qui aura totalisé le plus de bonnes réponses. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué lors de la journée de clôture du Festival GO MANGA !, soit le samedi 30 mai 2026.

Article 3 : Remise des prix

La remise des prix aura lieu le samedi 30 mai 2026 à la médiathèque. Si le gagnant est absent à la remise des prix son lot sera conservé jusqu'au samedi 27 juin. Passée cette date, le lot ne pourra plus être réclamé.

Article 4 : Utilisation de données personnelles des participants

Les informations des participants seront enregistrées et utilisées par l'organisateur pour la participation aux jeux-concours et permettre l'attribution des lots, ainsi que pour alimenter ses données statistiques internes.

Article 5 : Inscription

L'inscription à ce jeu vaut acceptation du règlement énuméré ci-dessus.

La fiche d'inscription devra être déposée dans l'urne prévue à cet effet à la médiathèque ou envoyée à mediatheque@ville-dumbea.nc au plus tard le samedi 23 mai 2026 à 16h.

MANGA TOP

CATÉGORIE : ENFANTS de 8 - 12 ans

Questionnaire MANGA TOP

Chaque question n'a qu'une seule bonne réponse

TITRE 1: Mao de Rumiko Takahashi

Question 1 : Comment s'appelle le garçon qui est au service de maître MAO ?

Réponse

1. Otoya
2. Oto
3. Toya

Question 2 : Quel objet se nomme : « Hagunsei » ?	Réponse 1. Une flèche 2. Un sabre 3. Un bouclier
<u>TITRE 2 : La forêt magique de Hoshigahara de Hisae Iwaoka</u>	
Question 3 : Quel est le nom de la forêt de Hoshigahara ?	Réponse 1. Ujnomoa 2. Aamonju 3. Aomanju
Question 4 : Qui veut apposer son tampon sur le carnet de Soichi ?	Réponse 1. Bourru 2. Tornade 3. Jo
<u>TITRE 3 : Shiita et la forêt des minuscules de Yuki Kamba</u>	
Question 5 : Avec quelle peau d'animal Izuna a confectionné sa gourde ?	Réponse 1. De grenouille 2. De chevreuil 3. De souris
Question 6 : Comment s'appelle la princesse de Barn ?	Réponse 1. Krugel Banr 2. Kugel Barn 3. Kurgel Bran

AUTORISATION PARENTALE :

Je, soussigné(e) M./Mme _____, responsable légal de l'enfant _____ né le _____, autorise mon enfant à participer au concours Manga TOP 2026 de la 14^{ème} édition du festival « Go Manga ! ». Téléphone : _____ courriel : _____ Classe : _____ Etablissement fréquenté : _____ Inscrit(e) à la médiathèque **Oui** **Non** Ville : _____ quartier : _____

J'autorise, **Je n'autorise pas** le service des cultures et patrimoines de la Ville de Dumbéa dans la finalité du présent concours à la prise de vue d'image, la photographie, la capture vidéo et sonore de mon enfant et à leur utilisation pour ce festival, à la publication ou à la diffusion sur tous les outils de communication de la Ville autour de cet évènement (panneaux, magazine, site internet, réseaux sociaux, ...).

*Il est rappelé à la personne concernée qu'il lui est possible de retirer librement et à tout moment son consentement, par notification au **Délégué à la protection des données de la Ville de Dumbéa** : 66 avenue de la Vallée – 98835 DUMBEA. La personne est informée que l'exercice de ce droit n'aura d'effet qu'à l'égard des publications ultérieures au retrait du consentement.*

▲ **Obligations légales relatives à la vie privée :**

Les données à caractère personnel collectées, directement auprès de vous par la Ville de Dumbéa, font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des inscriptions du concours dessin dans le cadre du 14^{ème} festival < Go Manga ! > du 07 mars au 30 mai 2026, et à des fins statistiques. L'ensemble des données doit être renseigné et est, à ce titre obligatoire, pour votre inscription. À défaut, la commune ne sera pas en mesure de satisfaire votre demande. Les données sont à destination de la médiathèque du service cultures et patrimoines de la DVEA de la Ville de Dumbéa, et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales. Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement et droits relatifs à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : à « **Ville de DUMBEA - Déléguée à la protection des données – 66 Avenue de la Vallée 98 835 DUMBEA** » ou dpo@ville-dumbea.nc. Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPO) aux adresses renseignées ci-dessus ou consulter notre politique de protection des données : <https://www.ville-dumbea.nc/politique-de-protection-des-donnees-personnelles/>. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr

Fait à _____ le ____ / ____ / ____.

**Signature des parents
(tuteur légal)**

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)